Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le 06/12/2023
ID : 081-200066124-20231206-242_2023-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	66

PRESENTS	51
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	26
Vote Pour :	66
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
14 NOVEMBRE 2023
Date d'Affichage
14 NOVEMBRE 2023

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Jean-Marc AGUERRE, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Martine CLARAZ ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Christian DULIEU, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE, Claire VILLENEUVE.*

Suppléants présents *(Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir)* : *Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : *Mesdames et Messieurs, Michel BONNET à Bernard FERRET, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Alain GLADE à Martine CLARAZ ANGOSTO, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Francis MONSARRAT à François JONGBLOET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claude SOULIES à Christophe GOURMANEL, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.*

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, *René ANDRIEU, Alain ASSIE, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Robert CINQ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Christophe HERIN, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Eric PILUDU, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER.*

Secrétaire de séance : *Monsieur Paul BOULVRAIS*

N°242_2023

ACTES : 1.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 08- Autorisation de signature des marchés de « Services d'assurances pour la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet » à la suite d'un appel d'offres ouvert

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le 06/12/2023
ID : 081-200066124-20231206-242_2023-DE

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des marchés relatifs aux services d'assurances pour la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Les marchés sont divisés en 3 lots : le lot n°1 les dommages aux biens et des risques annexes, le lot n°2 la protection juridique de la collectivité et le lot n°3 les cyber risques. La consultation s'est déroulée du 10 août au 06 octobre 2023. Cette consultation fait suite pour le lot 1, au départ de l'assureur qui quitte le marché des collectivités territoriales, pour le lot 2, il s'agit d'un lot qui n'avait pas été attribué lors de la dernière consultation, et pour le lot 3, d'un risque nouveau.
La durée des marchés débute à compter de la notification pour une durée de 48 mois à compter du 1er janvier 2024.
Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 novembre 2023 a attribué le marché à PILLIOT-MUTUELLE ALSACE LORRAINE pour le lot 2 Protection juridique de la collectivité.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à signer le marché relatif aux Services d'assurances pour la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ainsi que tout document afférent aux :

Lot n°1 Dommages aux biens et des risques annexes
Le lot est déclaré infructueux pour absence d'offres.

Lot n°2 Protection juridique de la collectivité
PILLIOT Courtier MUTUELLE ALSACE LORRAINE (Assureur)
Rue de Witternesse
CS40002 62120 AIRE SUR LA LYS
Pour un montant annuel HT 1 995.15 €.

Lot n°3 : Cyber risques
Le lot est déclaré infructueux pour absence d'offres

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 06 DEC. 2023
- publication - mise en ligne
Le 06 DEC. 2023
et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.